

# PRÉFET DE VAUCLUSE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté préfectoral du **18 MARS 2021**, il sera procédé, sur le territoire de la commune d'Entraigues-sur-la-Sorgue, à une enquête publique unique ayant pour objet l'implantation d'un centre pénitentiaire.

L'enquête publique unique comporte les volets suivants :

- déclaration d'utilité publique
- mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Entraigues-sur-la-Sorgue
- mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale du bassin de vie d'Avignon
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles où à l'égard desquelles prononcer un transfert de gestion pour la réalisation de ce projet

Cette enquête publique se déroulera en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue – Service urbanisme 1115 route de Sorgue – 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue – siège de l'enquête publique, pendant 34 jours consécutifs, du mercredi 14 avril 2021 à 9 heures au lundi 17 mai 2021 à 17 heures

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur R. JANIN, chef du service foncier et urbanisme au sein de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) - Immeuble Okabé – 67 avenue de Fontainebleau – 94270 Le Kremlin-Bicêtre – 01.88.28.88.14 / [sfu@apij-justice.fr](mailto:sfu@apij-justice.fr)

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne qui en fera la demande et, à ses frais, auprès du Préfet de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service des relations avec les collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières – 84905 AVIGNON cedex) Tel : 04.88.17.82.24

Une commission d'enquête a été désignée et sera composée comme suit :

- Monsieur Robert DEWULF, magistrat en retraite, en qualité de président
- Madame Marie-Christine LAMBERT, professeur en économie en retraite, en qualité de membre titulaire
- Monsieur Guy BEUGIN, capitaine de police en retraite, en qualité de membre titulaire

Pendant toute la durée d'enquête, le dossier d'enquête sur support papier comprenant notamment les volets DUP et mise en compatibilité des documents d'urbanisme, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, les plans et état parcellaires relatifs aux immeubles nécessaires à la réalisation de cette opération, ainsi qu'un registre d'enquête unique, à feuillets non mobiles, ouvert, côté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, seront déposés en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituels au public ( du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h).

Le dossier sera en outre consultable sur le poste informatique mis à la disposition du public en accès gratuit à la mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue à l'adresse susvisée. Il sera également consultable sur le site de l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (<https://www.apij.justice.fr/nos-actualités/>) ainsi qu'au travers d'un registre dématérialisé d'enquête publique (<https://www.enquetepublique-epcomtat-venaissin.fr>). Le site internet de la préfecture de Vaucluse ([www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)) comporte un lien permettant d'accéder directement au registre dématérialisé.

Le public pourra consigner ses observations et propositions par écrit sur le registre ouvert à cet effet à la mairie ou les adresser par voie postale au président de la commission d'enquête domicilié au siège de l'enquête (Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue – service urbanisme – 1115 route de Sorgue – 84320 ENTRAIGUES-SUR-LA-SORGUE).

Il pourra également les faire parvenir à la commission d'enquête par voie électronique à l'adresse mail suivante : [ep-comtat-venaissin@registre-dematerialise.fr](mailto:ep-comtat-venaissin@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites et orales reçues par la commission d'enquête lors des permanences seront consultables en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, siège de l'enquête.

Par ailleurs, toutes les observations seront consultables sur le site internet du registre dématérialisé (<https://www.enquetepublique-epcomtat-venaisin.fr>).

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue aux dates et heures ci-après :

- le 14 avril 2021 de 9h à 12h
- le 21 avril 2021 de 14h à 17h
- le 28 avril 2021 de 8h30 à 11h30
- le 6 mai 2021 de 14h à 17h
- le 17 mai 2021 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pourront être consultées, pendant un délai d'un an, en mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue, à la préfecture de Vaucluse (Direction de la Citoyenneté et de la Légalité – Service collectivités territoriales – Pôle affaires générales et foncières) ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vaucluse (<https://vaucluse.gouv.fr>).

Cet avis est également publié en vue de l'application des articles L.311-1, L.311-2 et L.311-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

*« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation ».*

*« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. »*

*« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils seront déchus de tous droits à indemnité ».*

Sous réserve des résultats de l'enquête publique, le Préfet de Vaucluse se prononcera, par arrêté sur les demandes de déclaration d'utilité publique du projet, cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération, sur la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Entraigues-sur-la-Sorgue ainsi que sur la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale du bassin de vie d'Avignon.

Avignon, le **18 MARS 2021**

Le Préfet,

  
**Bertrand GAUME**